



AGENCE DE L'EAU  
SEINE-NORMANDIE

397  
page 13

Nanterre, le 25 NOV. 1999

Société SAPAR  
ZA LA BAUVE

77109 MEAUX CEDEX FRANCE

N. Réf. : ACMM AA N. 358

Messieurs,

Nous faisons suite à votre visite du 23 Novembre 1999 pour vous confirmer, à votre demande et au vu des justificatifs que vous nous avez apportés, lesquels nous paraissent permettre d'espérer la pérennité de votre entreprise, notre inclination à voir les juridictions saisies la remettre dans les liens du plan de continuation original, le mieux adapté en l'état à assurer la sortie de la procédure collective et la conservation des emplois.

Nous vous confirmons par ailleurs le respect de partie des engagements pris au regard du remboursement de la créance chirographaire de l'établissement.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Agent Comptable

P. BEZIAT

13